

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 430

présenté par
Mme Besse

ARTICLE 8 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il est légitime d'encourager une réflexion sur les grandes étapes de l'existence, l'insertion de telles séances dans les programmes scolaires obligatoires soulève plusieurs réserves : d'une part, la question de la maturité des élèves pour aborder des sujets aussi sensibles ; d'autre part, le risque de confusion entre information neutre et expression de convictions personnelles.

Les programmes scolaires étant déjà particulièrement chargés, l'introduction de nouveaux contenus doit faire l'objet d'une évaluation approfondie quant à leur pertinence pédagogique, leur impact sur les élèves, et leur compatibilité avec les priorités éducatives fixées par la Nation.